

Rapport financier du Sgen-CFDT Nord Pas-de-Calais pour le mandat 2016 / 2019

Ce rapport fait partie du rapport d'activité du syndicat. Il porte sur les années comptables cloturées donc 2015, 2016, 2017 et 2018. Le vote sur le rapport d'activité portera également sur ce rapport financier.

Il faut rappeler au préalable les points de contrôle, de certification et de publication auxquels nous sommes soumis :

- la loi du 20 août 2008 a établi l'obligation pour les syndicats de tenir des comptes annuels, de les arrêter par un organe directeur puis de les faire approuver par une autre instance syndicale avant d'en assurer la publication. En ce qui nous concerne, c'est la commission exécutive qui arrête les comptes et le conseil syndical qui les approuve après avis des vérificateurs aux comptes. Le compte de résultat annuel, le bilan financier et les annexes sont publiés tous les ans au Journal Officiel depuis 2012.
- Depuis la création du syndicat académique (2003), la commission des vérificateurs aux comptes, élue par le congrès, assure, tous les ans, la vérification des comptes afin de constater que tous les flux financiers (tant en produit qu'en charge) sont bien justifiés par des pièces comptables en bonne et due forme (factures, notes de frais, bilan du SCPVC). Cette commission est composée d'adhérent.es qui ne sont pas des militants.

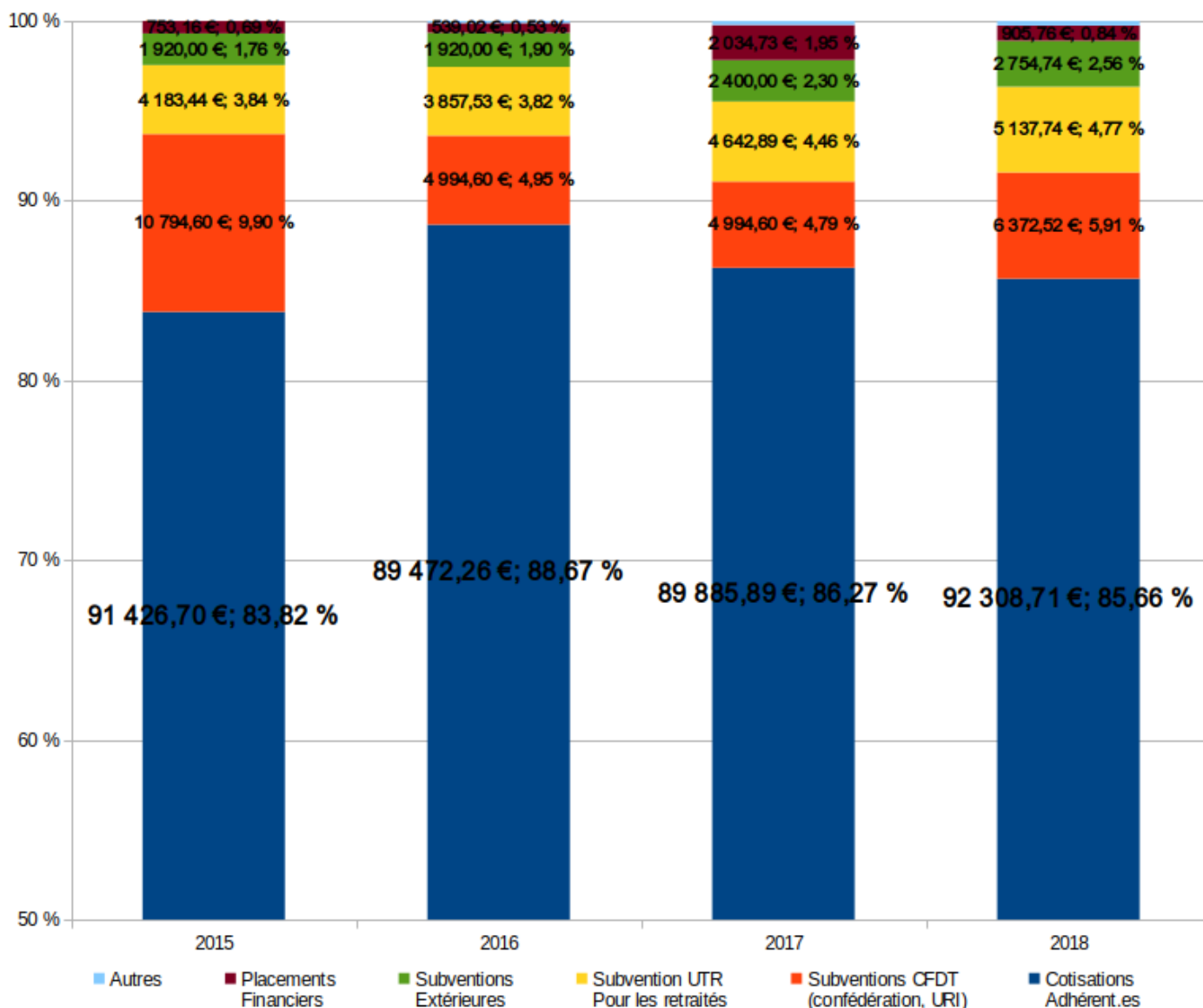
Les ressources du syndicat

Les ressources du syndicat sont, pour l'essentiel, constituées par les cotisations des adhérents. (entre 85 et 90 % des ressources annuelles). A celles-ci s'ajoutent des subventions internes à la CFDT qui nous proviennent de l'URI (convention de développement qui nous permet de réduire le loyer du 145 rue des Stations), de la CFDT (prise en charge de certains frais lors du Congrès 2018) et des UTR pour le financement des actions du groupement des SSR Sgen-CFDT.

La seule ressource extérieure à la CFDT (adhérent.es et structures) provient du CROUS de Lille Nord Pas-de-Calais et représente moins de 2,6 % de l'ensemble de nos ressources.

Notre autonomie et notre indépendance sont donc largement assurées !

	Cotisations Adhérent.es	Subventions CFDT (confédération, URI)	Subvention UTR Pour les retraités	Subventions Extérieures	Placements Financiers	Autres
2015	91 426,70 €	10 794,60 €	4 183,44 €	1 920,00 €	753,16 €	0,00 €
2016	89 472,26 €	4 994,60 €	3 857,53 €	1 920,00 €	539,02 €	117,82 €
2017	89 885,89 €	4 994,60 €	4 642,89 €	2 400,00 €	2 034,73 €	229,34 €
2018	92 308,71 €	6 372,52 €	5 137,74 €	2 754,74 €	905,76 €	277,91 €



Résultats d'exercices et Réserves

Les résultats d'exercices pour la période 2015 – 2018 ont été, à une exception près (2018), positifs.

Pour 2018, le Conseil Syndical avait décidé de vider la réserve élections pour financer les élections professionnelles de décembre 2018 afin de fonctionner normalement durant toute l'année 2018. Cette réserve, vide à l'heure actuelle, sera réabondée en 2019, 2020 et 2021 afin de financer les élections professionnelles de 2022.

	2015	2016	2017	2018
Résultat d'exercice (déficit ou excédent avant réalisation de l'équilibre par l'utilisation des réserves du syndicat)	15 459,80 €	13 468,37 €	16 980,50 €	-25 443,46 €

Les réserves du syndicat permettent de réaliser l'équilibre budgétaire, tous les ans, soit par des mises en réserves soit par des reprises sur réserves.

Au 31 décembre 2018, le syndicat avait sur ses réserves 213 076,11 € répartis dans une réserve générale (correspondant à 1,5 année de fonctionnement du syndicat), une réserve élections, une réserve congrès (afin de financer notre participation aux congrès de la confédération, de notre fédération et de l'URI Hauts-de-France ; la démocratie a un coût), une réserve action syndicale et une réserve matériel.

Taux de collecte de la cotisation

Depuis 2012, le taux de collecte a été fixé à 0,80 % du salaire mensuel net imposable (taux minimum de la CFDT : 0,75%). Cette modification du taux de collecte a permis d'améliorer les ressources du syndicat afin de pouvoir continuer à intervenir, soutenir, accompagner, informer, ..., en priorité, nos adhérent.es.

Cela représente une somme de 8 000 € tous les ans qui reste intégralement dans le syndicat et n'est pas soumise à répartition entre les structures CFDT (sur une cotisation au taux de collecte de 0,75 %, le syndicat ne conserve que 26 % du montant de la cotisation de l'adhérent.e).

Ex : une adhérente verse une cotisation de 100 € pour l'année, le syndicat en garde 26€.

Rappel : pour 100 € de versé, l'adhérente touchera un crédit d'impôt de 66 €.

Comparaison des ressources liées à la cotisation syndicale des adhérent.es au taux de collecte actuel, 0,80 %, avec le taux minimum de 0,75 %

	Cotisations adhérent.es Taux de collecte à 0,80 %	Si taux de collecte à 0,75 %
2015	91 426,70 €	72 765,53 €
2016	89 472,26 €	71 213,63 €
2017	89 885,89 €	71 543,00 €
2018	92 308,71 €	73 469,92 €

Nous vous laissons faire les calculs d'impact sur les résultats d'exercices des années concernées.

Et pour 2019 ?

Une année sous le signe d'une augmentation forte de notre nombre d'adhérent.es, au dessus de notre objectif : au 30 novembre 2019, nous avons enregistré 17 217 cotisations (mensualités). En ajoutant les prélèvements automatiques de décembre 2019, nous devrions terminer l'année à 18 614 cotisations soit une augmentation de +4,70 % ! Bien au-dessus de notre objectif de +2,5 % (18 222 cotisations) décidé par les syndicats CFDT au congrès CFDT de Rennes en juin 2018.

Évolution du nombre de cotisations

Évolution 2015/2016 : -2,12 %

Évolution 2016/2017 : -0,80 %

Évolution 2017/2018 : +1,1 %

